

Deuxième séance, de la séance ordinaire du 7 mai 2018, tenue le lundi le 14 mai 2018, à la salle du conseil, à 19 h 30, sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présent : Monsieur Éric Bergeron, conseiller;
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;
Madame Madeleine Frigon, conseillère;

Sont absente Madame Lyna Pine, mairesse, suppléante;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Marcelle Vilandré, conseillère;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2.- **Reprise de la séance du 7 mai 2018.**

18-05-139

Attendu que la séance du 7 mai 2018 n'était pas terminée et a été ajournée, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier de continuer la séance du 7 mai 2018 suivant l'ordre du jour déjà adopté, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.1.- **Comité RH.**

Politique administrative

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit aller en appel de candidature afin de combler le remplacement au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que c'est un poste en évolution;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier la politique administrative salariale en vigueur

18-05-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier d'adopter la modification à la politique administrative salariale afin d'y inclure les conditions d'embauche d'un dga pour la période transitoire devant mener au remplacement du départ à la retraite de la directrice générale, sec.- très. selon la recommandation du comité ressource humaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Embauche directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT que la directrice générale, sec.- très. prend sa retraite cette année;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a étudié les CV reçus;

CONSIDÉRANT que deux CV répondaient à la formation demandée pour ce poste;

CONSIDÉRANT que la personne a performé aux tests et à l'entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

18-05-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Friton d'embaucher madame Lyne Bellehumeur pour exercer la fonction directrice générale adjointe en apprentissage pour le remplacement suite au départ à la retraite de Monique Rivest, directrice générale, sec.- très.

Que madame Lyne Bellehumeur, directrice générale adjointe soit autorisé, en l'absence de Monique Rivest, dg., à signer pour et au nom de la Directrice générale, comme personne dûment autorisée de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous le compte qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de la nouvelle ressource.

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT que le conseil favorise la formation;

CONSIDÉRANT que la directrice générale participe au congrès provincial de l'ADMQ, les 13,14 et 15 juin prochain;

CONSIDÉRANT que plusieurs frais ne seront pas plus élevés avec 2 personnes.

18-05-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'autoriser madame Lyne Bellehumeur à devenir membre de l'ADMQ, afin de suivre la formation demandée et à participer au Congrès de l'ADMQ, en juin, le tout aux frais de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.2.- Règlement Rénovation Québec.

En attente d'information.

9.3.- Pancarte lumineuse.

Afin donner suite aux informations reçues, le conseil maintient sa décision émise dans la résolution, 18-03-90 d'aller en appel d'offres. Il faudra préparer un devis.

10.- Affaires nouvelles.

10.1.- Terrain vacant secteur Angliers et (occupants illégaux)

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a offert de céder, à titre gratuit, pour fins municipales de voie publique et d'espace vert, dossier **824464-00-001**;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a offert une vente de terres publiques, dossier **824464-00-001;824464-00-000**;

CONSIDÉRANT que les enjeux municipaux ont évolué;

18-05-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron que le conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers confirmation au ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles de clore les dossiers numéros **824464-00-001 - 824464-00-001**, et d'informer le notaire mandaté pour la fin des procédures dans ces dossiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10.2.- Demande de modification aux comptes de taxe.
Jocelyne Gélinas, Jean-Marc Barrette**

CONSIDÉRANT que la propriété de Jocelyne Gélinas, Jean-Marc Barrette, no matricule 2563 43 6050 est un chalet :

CONSIDÉRANT que son compte de taxes 2018 a été facturé comme une résidence permanente au niveau des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite a été faite afin d'y apporter une correction;

18-05-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron de corriger le compte de taxes 2018 de madame Jocelyne Gélinas et monsieur Jean-Marc Barrette, no matricule 2563 43 6050, étant donné que cette propriété est un chalet, donc d'usage saisonnier, doit être crédité pour le service des matières résiduelles logement (218 \$) et facturé pour le service saisonnier (160 \$) en date du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Paul Coulombe et Madame Doris Roberge

CONSIDÉRANT la propriété de monsieur Paul Coulombe et madame Doris Roberge, no de matricule 2467 78 9944 sur lequel son commerce est situé.

CONSIDÉRANT que des services d'eau ont été chargés pour son commerce;

CONSIDÉRANT qu'ils ne sont pas desservis;

18-05-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Madeleine Frigon de créditer les services d'eau, d'égout et d'eaux usées soient crédités pour le commerce sur la fiche de monsieur Paul Coulombe et madame Doris Roberge rétro actif au 1^{er} janvier 2018. Cette résolution est conditionnelle sur place à la vérification de nos employés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.3.- Règlement sur le traitement des élus.

Conserve le versement en une fois.

10.4.- Pelouse, tracteur.

CONSIDÉRANT que le conseil provisoire doit entretenir ses pelouses;

CONSIDÉRANT qu'il y a un tracteur à pelouse qui n'est plus en état

de fonctionner et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que trois options ont été présentées au conseil;

18-05-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Éric Bergeron de procéder à l'achat d'une tondeuse de marque club Cadet Force S 60 modèle « ZÉRO TURN » de 60 pouces avec moteur de 25 HP, modèle avec volant pouvant s'utiliser sur des terrains en pente, pour une somme de 5510. \$, taxes en sus vendu par Moto-Spots de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Entretien du cimetière, secteur Laverlochère.

CONSIDÉRANT qu'un contribuable a proposé au conseil de faire l'entretien du cimetière durant la saison d'été;

CONSIDÉRANT que le conseil provisoire a embauché deux journaliers;

CONSIDÉRANT que nous avons le personnel requis pour exécuter les travaux de tonte de gazon.

18-05-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier de refuser l'offre faite par un contribuable afin de prendre en main l'entretien de la pelouse du Cimetière, secteur Laverlochère, étant donné que le conseil a embauché deux nouveaux employés, ce sont eux qui feront ce travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.5.- Nivelage de route.

CONSIDÉRANT qu'avec le regroupement le territoire s'est agrandi;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de faire l'entretien des routes d'été;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions sont conformes;

18-05- 148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques

Golenski que le contrat nivelage de route d'été 2018 est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport D. Barrette et ils inc. pour une somme de 1 090\$/km plus taxes, et si la municipalité demandait un nivelage additionnel le coût sera de 120 \$/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.6.- Photocopieur.

CONSIDÉRANT que le conseil provisoire veut produire un journal local entièrement en couleur;

CONSIDÉRANT que le photocopieur situé au siège social à Laverlochère n'a pas cette option;

CONSIDÉRANT que c'est un modèle 2008 qui est très lent;

CONSIDÉRANT que le photocopieur situé au bureau à Angliers est en fin de vie :

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement de cet appareil est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution 18-04-112 statuait sur l'achat d'un photocopieur de marque Canon;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations reçues d'un autre fournisseur;

CONSIDÉRANT le prix inférieur pour une qualité similaire;

18-05-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'abroger la résolution 118-04-112.

De procéder à l'achat d'un photocopieur neuf, de marque XEROX Altalink C8055 munie d'un fax, d'un module de finition avec broches multiposition pour une somme de 9 054.50 \$ plus taxes, payé à même la subvention reçue du Fonds de développement du Territoire de la MRC de Témiscamingue

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.- Information du maire.

Tournoi de golf

CONSIDÉRANT l'activité annuelle de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se déroule dans toutes les MRC en même temps;

CONSIDÉRANT que les présidents d'honneur sont l'ensemble des préfètes et préfets des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

18-05-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski de prendre une paire de billets pour le souper du tournoi de golf le 1^{er} juin 2018, organisé par Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de Parmalat

CONSIDÉRANT que nos employés sont à exécuter le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que l'industrie Parmalat dans une période de surproduction;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours une bonne collaboration entre les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'ils ne sont pas en mesure de ramasser le sable laissé par le balai mécanique;

18-05-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski de faire exécuter le ramassage de sable chez Parmalat par les employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Camion cube

CONSIDÉRANT que le service incendie à confirmer qu'il n'utilise plus le camion cube, qui a été acheté pour ce service;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut être utile pour les autres besoins de la municipalité;

18-05-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier de mettre en vente le camion cube sur les réseaux sociaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.-Période de questions.

Le maire donne la parole au public. Il reçoit les questions de l'assistance.

14- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

15.- Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare la clôture de la l'assemblée. Il est 21 h 25.

Daniel Barrette, maire

Monique Rivest, sec.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.